

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1885.

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Barbey, Rollet, Josse, Épron, abbé Blanchard, Harant, Renaud, de Villermont, Cherpin et Moulin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Correspondance. — Circulaire du Ministre de l'Instruction publique annonçant que, sur le rapport de M. Charmes, une section de *Géographie historique et descriptive* a été créée au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Circulaire du Directeur des Beaux-Arts relative à l'envoi au Comité, en février 1886, de mémoires inédits ayant trait à *l'histoire de l'art* dans notre région (architecture, sculpture, peinture, dessin, etc.). — Lettre du conservateur du Musée d'ethnographie au Trocadéro, à l'effet d'obtenir, pour la bibliothèque de ce musée, la collection entière de nos *Annales*. — M. Hachette, indisposé, exprime son regret de ne pouvoir assister à la réunion.

Liste des ouvrages reçus dans le courant de novembre :

1° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, n° 2 ;

- 2° *Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, n° 3 ;
- 3° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2° trimestre de 1885 ;
- 4° *Dissertation sur Gennabum-Gien*, 1863 (don de M. Renaud) ;
- 5° *Bibliothèque d'un Bibliophile*, par M. Henri BÉRALDI (don de M. Paillet, Eugène, membre correspondant) ;
- 6° *L'abbaye de Maubuisson*, 4° partie ; publication de la Société historique et archéologique de Pontoise ;
- 7° *Almanach de Champagne et de Brie*, 1886 (acquisition).

Des remerciements sont votés aux donateurs. L'assemblée décide que, vu le petit nombre de collections qui lui restent, il lui est impossible, à son grand regret, de donner satisfaction à la demande de M. le Conservateur du Musée d'ethnographie.

Le Secrétaire donne lecture, pour M. Corlieu, d'un nouveau chapitre de l'histoire de Nogent-l'Artaud : les notaires, les baillis, les syndics.

Les notaires d'autrefois étaient de modestes fonctionnaires qui rédigeaient les actes et en gardaient les notes ou minutes, d'où la désignation de garde-notes sous laquelle ils étaient connus. A Nogent, il y eut à la fois jusqu'à trois et quatre notaires ; les honoraires étaient si minimes qu'ils étaient obligés d'ajouter une autre profession à celle de tabellion, titre qui leur fut donné officiellement en 1539, sous François I^{er}. Aussi loin qu'on puisse remonter dans les archives de Nogent, on trouve en 1355, Jehan de Crécy, tabellion juré « en la chastellenye de Nogent ». Gabriel-Antoine-Ovide Seron, qui avait succédé à son père en 1796, vendit son office, le 18 juillet 1826, aux notaires de Charly, de Chézy et de Viels-Maisons ; ce fut le dernier notaire de Nogent.

La fonction de bailli avait quelque analogie avec celle de nos juges de paix actuels. A Nogent, la justice était rendue par deux justiciers, l'un au nom du seigneur dans sa censive, l'autre au nom de l'abbesse. Le premier bailli ou lieutenant de justice à Nogent, dont on a pu retrouver le nom, est

Jehan Jayer en 1410. François Rimbert (1745-1751) et Denis Savart (1765), qui est le dernier, étaient également baillis de Charly.

Le mandataire des habitants, nommé à l'élection pour défendre leurs intérêts, était le syndic dont les fonctions avaient quelque analogie avec celles des maires actuels, mais toutefois bien moins étendues. Ainsi qu'on peut le constater dans les archives de la mairie, ces magistrats n'étaient nommés que pour un an. Le dernier en charge fut Gabriel-Josse Seron, l'avant-dernier notaire (1792-1796) ; c'est lui qui fut élu maire en 1790. Ce chapitre, comme les précédents, est renvoyé à la Commission des Annales.

L'histoire de Nogent qu'ont entreprise MM. Corlieu et Léguillette touche à sa fin ; il restait, cependant, un chapitre important à faire : l'église de la paroisse, son antiquité, ses cimetières, ses curés, — c'est ce qu'a entrepris M. l'abbé Blanchard dont nous résumons le travail : Quand on pénètre à l'intérieur de l'édifice, l'aspect est saisissant. La voûte principale ne mesure pas moins de douze mètres de hauteur. Deux styles bien distincts partagent l'ensemble du monument et témoignent qu'il est l'œuvre de différents âges. Tout porte à croire, en effet, que l'église actuelle a été regrossie sur les fondations d'une ancienne église romane bâtie au milieu d'un vaste terrain servant de cimetière et touchant au domaine de l'abbaye de Saint-Germain. La première église devait remonter au VII^e siècle ; elle a été remplacée au XII^e par celle dont la plus grande partie subsiste encore aujourd'hui ; les bas-côtés ne datent que du XIII^e alors qu'on a compris la nécessité d'agrandir l'édifice. Le transept sud a subi une transformation vers la fin du XV^e. M. l'abbé Blanchard fait un court inventaire des objets d'art que renferme son église : les fonts baptismaux ; les trois autels ; quelques pierres tombales, dont la principale est celle du second fils d'Artauld, en son vivant, religieux et trésorier de Saint-Étienne de Troyes ; la chaire à prêcher ; les vitraux mo-

dernes, œuvre de M. Erdman, artiste distingué qui, sous la direction de M. Didron, a travaillé à la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle à Paris. — Renvoyé à la Commission des Annales.

M. Eugène Paillet, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, président de la Société des Amis des livres et membre correspondant de la nôtre, a fait don, comme nous l'avons indiqué, de la *Bibliothèque d'un Bibliophile*. Cet ouvrage, de M. Henri Béraldi, comporte la nomenclature des livres que possède notre érudit collègue, mais, à proprement parler, ce n'est ni un catalogue de vente, ni un catalogue spécial et raisonné. M. Béraldi s'est plu à dessiner une époque, à tracer des portraits, à soutenir même des paradoxes brillants et spirituels. En se jouant, il dit des choses intéressantes, redresse une erreur, combat une vieille superstition de bouquiniste. Le genre de M. Paillet est plus sérieux. Pour en donner une idée, le Secrétaire lit une notice due à la plume de M. Paillet. Cette notice se réfère au livret de Saint-Augustin. *Augustini (sancti) opus de arte predicandi, absque nota, sed Argentinae Joh. Mentel (circa 1465)*. Un volume petit in-folio, gothique, à longues lignes, couverture en veau, orné de comp. à froid sur les plats, reliure du xv^e siècle, *editio princeps* de vingt-deux feuillets à 39 lignes par page. L'avis au lecteur commence au verso du 1^{er} feuillet et le dernier feuillet reste blanc. Cet ouvrage est non seulement précieux, mais célèbre dans l'histoire de l'imprimerie, car grâce à lui on a pu connaître les livres exécutés par Mentel. A quelle époque cette édition a-t-elle été imprimée ? Plusieurs bibliographes le font remonter à 1460 ; nous indiquerions plus volontiers 1465 en nous appuyant sur la notice du docteur Corlieu sur le médecin Jacques Mentel, l'un des descendants du fameux typographe. Tout le monde, dit M. Paillet, a joué son rôle dans le long enfantement de l'imprimerie : Guttenberg, Fust, Scheiffer, ainsi que Mentel ; le rôle de celui-ci n'a peut être pas été le moins important, ni

le moins utile. L'exemplaire précité est grand de marges, sans défaut et recouvert d'une reliure du temps des plus curieuses.

Le Bureau présente, comme membre correspondant, M. Émile Tabart, tanneur à La Ferté-Milon ; conformément au règlement, il sera procédé à son élection à la séance de janvier.

La séance est levée à quatre heures.
